

MAIRIE DE VYT-LES-BELVOIR

3 rue de la Cure 25430

Vyt-Les-Belvoir, le 27 février 2025

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE

Le Maire de la Commune de Vyt-Les-Belvoir,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2 et suivants,

Vu le Code de la Route et ses articles R.411-30, R.411-28,

Vu la demande formulée par M. Alan PICARD, Entreprise SAS CLIMENT TRAVAUX PUBLICS pour la Société SOGELINK – 69134 DARDILLY visant à obtenir la mise en place d'une interdiction de circuler sur la commune de Vyt-Les-Belvoir.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre le bon déroulement des travaux du renouvellement du Parc Éolien à VYT-LES-BELVOIR.

ARRÊTONS

Article 1 :

La circulation des véhicules légers, poids lourds y compris vélos et piétons sera interdit sur la piste d'accès aux éoliennes pour raison de sécurité de l'entrée en direction de la E1, jusqu'à la E5 durant la période des travaux prévus à partir du 27 février 2026 jusqu'au 30 novembre 2026 au vu des travaux de renouvellement du parc Éolien du Lomont (démantèlement et remontage des éoliennes par lavage et la remise en état des sites).

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise.

Article 3 :

Toute infraction aux présentes dispositions sera constatée par procès-verbal des personnels de Gendarmerie.

Article 4 :

M. Le Directeur départemental des territoires du Doubs, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et M. le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

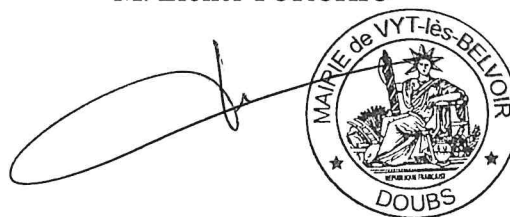
Article 5 :

Une copie certifiée conforme à l'original de cet arrêté sera transmise à :

M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Sancey-le-Grand.

Fait à Vyt-Les-Belvoir,
Le 27/02/2026

Le Maire,
M. Lionel TORCHIO



Commune de Vyt-Les-Belvoir

3 rue de la Cure – 25430 Vyt-Les-Belvoir – tél. 03.81.86.82.88 – mairiedevytlesbelvoir@gmail.com